

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 224

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 4 quinquies

Compléter l'alinéa 11 de cet article par les mots :

« prévues aux articles 1384 à 1384 D du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.